

Mémoire du Regroupement des Unités régionales
de loisir et de sport
dans le cadre de la consultation du
Ministère de la Culture et des Communications
sur le renouvellement de la politique culturelle



Regroupement
des unités régionales
loisir et sport
DU QUÉBEC

Mai 2016

« Le loisir culturel, à l'instar de la culture elle-même, soutient le développement social et économique des collectivités. Il contribue également au développement citoyen et créatif des individus. Comme le loisir en général, sa contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés a été maintes fois démontrée. Cette reconnaissance est d'ailleurs incluse dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dont le Canada est un fier signataire. Il y est dit que le loisir est un droit, au même titre que la santé, l'éducation et la justice. »
Conseil Québécois du loisir, 2011, p. 9.

Introduction

Les Unités régionales de loisir et de sport (URLS), depuis leur création en 1997, tentent d'intervenir en loisir culturel sans légitimité franche de par leur mandat initial du Ministère des Affaires municipales ni par ceux actuels du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Ce volet fondamental du loisir public et du développement culturel n'est pas reconnu et financé par le MEES. Les initiatives et les prestations de service en loisir culturel des URLS ont dû s'appuyer pour pouvoir se réaliser sur des mandats spécifiques ou du financement autonome non en lien avec la convention de financement des URLS, ce qui a considérablement limité la portée du développement régional en loisir culturel.

Les URLS sont résolument intéressées à définir une prestation de services en soutien aux acteurs du loisir culturel évoluant tant en contexte municipal, scolaire, qu'associatif, ainsi qu'aux jeunes que nous pourrions rejoindre directement et indirectement par nos services et notre soutien.

Par l'identification de différents constats et de besoins des clientèles et des acteurs du loisir culturel basés sur l'expérience, les connaissances, l'analyse des professionnels (directeurs généraux, agents ou conseillers) des URLS du Québec, et dans un contexte de renouvellement du mandat des URLS, nous souhaitons, par le dépôt de ce mémoire dans le cadre de la consultation du MCC sur le renouvellement de la politique culturelle, présenter nos recommandations et notre offre de partenariat avec le MCC, pour établir, de façon légitime et franche, le rôle des URLS du Québec, en matière de loisir culturel sur le plan régional, notamment en soutien aux acteurs de première ligne en milieux scolaire, municipal et associatif.

Mise à jour du mandat des URLS

Les URLS, dans le cadre de travaux visant une mise à jour de leur mission régionale en loisir, se sont définies comme des centres d'expertise et de réseautage au service des milieux locaux et veulent participer, de cette manière, aux objectifs du loisir public, c'est-à-dire du loisir, différent du loisir commercial, soutenu par les fonds publics et les efforts des communautés.

En définitive, la mission d'une URLS s'inscrit naturellement dans l'objectif du loisir public lui-même, qui est de :

- *Rendre accessibles les conditions d'une expérience de loisir satisfaisante pour les personnes **et de procurer les bénéfices du loisir recherchés par et pour la collectivité**; notamment, la qualité de vie, à la santé et au développement des communautés aux plans social, culturel et économique.*
- *En réseau de partenaires, offrir une gamme d'expériences culturelles, sociales, sportives et physiques, naturelles et urbaines, ludiques et reposantes, qui soient variées, accessibles, sécuritaires, de qualité, réparties équitablement sur le territoire et adaptées aux attentes et caractéristiques des citoyens.*

Principalement, l'URLS doit être un conseiller expert et un agent de réseautage auprès des acteurs et des partenaires en loisir public dans une région et un agent de liaison avec les acteurs nationaux tels que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le Ministère de la Culture et des Communications, le Ministère de la Santé et des Services sociaux, etc.

En effet :

Si la fonction loisir public de l'État québécois se retrouve dans plusieurs responsabilités ministérielles, les Unités régionales de loisir et de sport, partenaires de l'État, peuvent et doivent conjuguer les prestations de services qui en découlent sur le plan régional pour assurer une vision et des actions intégrées en loisir public et ainsi favoriser l'économie des ressources tout en maximisant la qualité et la quantité des services en soutien aux acteurs de première ligne.

L'URLS a donc comme fonctions et compétences d'être :

- un agent de réseautage des acteurs du loisir public pour assurer la complémentarité et l'efficience (leader/mobilisateur, vigie des tendances et changements, agent d'information/de formation, de soutien de réseau);
- un soutien expert auprès des organisations ciblées (veille, conseil, coaching, instrumentalisation et formation);
- un acteur partenaire auprès des acteurs des autres secteurs du développement de leur région en y amenant et en y défendant la contribution du loisir public;
- un agent de liaison et de convergence entre les paliers national et régional et local (interlocuteur régional);
- un mandataire des organismes nationaux pour la réalisation, la gestion de programmes et la réalisation d'événements.

Porte d'entrée principale des URLS en loisir culturel : Secondaire en spectacle

Or, la réalité des URLS en regard du loisir culturel est la suivante : c'est avec la coordination régionale de Secondaire en spectacle et la participation au Rendez panquébécois de Secondaire en spectacle que les URLS ont pu aborder, en partie, le loisir culturel avec un mandat et un financement indépendants tels que le financement de la Corporation Secondaire en spectacle, de commandites privées et de la vente de billets de spectacle.

Ce financement de la Corporation Secondaire en spectacle est cependant insuffisant, même avec les autres sources, pour couvrir l'ensemble des frais se rapportant à la coordination régionale de Secondaire en spectacle. À titre d'exemple, en Montérégie, le financement octroyé par la Corporation Secondaire en spectacle est passé de 32 000 \$ annuellement, à 12 000 \$ en 2014-2015, et à 16 000 \$ en 2015-2016. **D'autres exemples régionaux demandés ...**

Dans les régions, les URLS ont tout de même assuré la coordination régionale depuis 2014, donc par l'utilisation du financement du MEES, ce qui en définitive contrevient à la convention de financement des URLS par le MEES.

Si une tolérance a toujours été observée au cours des dernières années en regard de l'utilisation du financement du MEES pour le loisir culturel, dans le cadre de **la prochaine convention des Unités régionales de service (URS) en matière de loisir, de sport et de plein air**, l'application de nouvelles règles de reddition de comptes ne laissera plus de place à cette tolérance.

À défaut d'un financement suffisant de la Corporation Secondaire en spectacle, elle-même financée par trois ministères (MEES, MCC, SAJ), plusieurs régions devront se résoudre à abandonner tant la coordination régionale que la participation au Rendez-vous panquébécois de SES.

La pérennité de cet extraordinaire événement régional et national pour les jeunes artistes amateurs est donc menacée à défaut d'en constituer un véritable programme.

Rendez-vous jeunesse du loisir culturel

Autre porte d'entrée, dans les dernières années plusieurs URLS ont pu, sous entente avec les directions régionales du MCC, et dans certains cas, avec le concours des défunts Forums jeunesse et/ou Conférences régionales des élus, assurer la gestion des Rendez-vous jeunesse du loisir culturel dans le soutien de projets en loisir culturel issus des milieux associatifs et scolaires.

Le programme était géré par ces URLS depuis 1998 sous forme d'appels de projets en loisir culturel pour les jeunes de 6 à 35 ans provenant des organismes sans but lucratif ou des écoles du territoire. Cette enveloppe permettait d'aider quelques organismes dans les régions dans la réalisation de leurs projets auprès des jeunes.

Suite à l'abolition des CRÉ et des Forums jeunesse au printemps 2015, l'enveloppe budgétaire consacrée aux Rendez-vous jeunesse du loisir culturel fut passablement réduite dans certains cas. En définitive, le montant disponible est de 15 315 \$.

Nous considérons que ce montant pourrait être maintenu et bonifié dans le cadre d'ententes entre les Directions régionales de la culture et des communications et les URLS, pour soutenir une prestation de services auprès des acteurs en loisir culturel sur le plan régional, dont il sera question plus en détail dans ce mémoire. Une telle entente renouvelée avec les Directions régionales de la culture et des communications permettrait aux URLS de pouvoir aborder, avec davantage de légitimité, le loisir culturel qui ne lui est pas dévolu dans le cadre de la convention de financement des URLS avec le MEES, tel que mentionné précédemment.

La Fondation canadienne pour le dialogue des cultures : Les Rendez-vous de la Francophonie

Depuis plus d'une dizaine d'années, la Fondation pour le dialogue des cultures confie le mandat de l'organisation d'une activité dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie aux URLS qui le souhaitent et qui ont adopté le protocole d'entente. Organisées chaque année partout dans le monde, ces activités ont pour but de promouvoir la langue française et ses multiples expressions culturelles.

Les projets ou initiatives varient selon les régions. Par exemple, certaines régions mettent en place des formations ou des concours en écriture de texte dans le cadre de Secondaire en spectacle ou non. **D'autres exemples demandés...**

Nos constats de l'état de situation

Selon notre expérience auprès des acteurs, notamment des animateurs à la vie étudiante côtoyés à l'occasion des activités entourant la coordination régionale de Secondaire en spectacle et de nos contacts avec les régisseurs culturels dans les municipalités, nous émettons les constats suivants sur les problématiques vécues par ces acteurs en loisir culturel sur les plans local, supralocal et régional. Il en ressort clairement que la non-reconnaissance d'un mandat régional en loisir culturel pour les URLS limite notre offre de service aux acteurs en loisir culturel. Les différents acteurs nous interpellent et souhaitent plus de services. Le manque de ressources ne nous permet pas de mettre en place, tel que souhaité, notre carte de service en loisir culturel présentée à la fin de ce mémoire.

Également, il ressort comme constats observés que :

- Les activités les plus populaires des jeunes sont souvent des activités qui se pratiquent en solitaire à la maison ou en réseau fermé avec son téléphone intelligent.
- L'accessibilité aux installations et à la programmation de loisirs culturels en milieu rural est réduite ou inexistante.
- Les jeunes souhaitent plus d'activités d'arts visuels leur permettant d'exploiter leur potentiel créatif.
- L'offre de soutien aux travailleurs en loisir dans les écoles qui se retrouvent souvent seuls pour gérer l'ensemble de la programmation de loisir, est insuffisante.
- Les installations du milieu scolaire sont souvent peu exploitées pour démocratiser la culture et initier les plus jeunes élèves aux différentes disciplines du loisir culturel.
- Les lieux de pratique à la disposition des jeunes pour leur permettre de pratiquer des activités de loisir culturel librement selon leurs disponibilités et leurs intérêts, sont insuffisants.
- La promotion de l'offre de loisirs culturels est insuffisante ou inadéquate car les jeunes du secondaire la connaissent peu ou pas, même si des installations et des activités sont offertes par leur école ou leur municipalité.

Orientations et recommandations

À la lumière de notre état des connaissances sur les constats et besoins, tant des acteurs que des jeunes, nous identifions 6 principales recommandations pour les milieux scolaires, municipaux et communautaires ainsi que pour les organismes régionaux, à savoir :

Ainsi, nous recommandons de :

- Développer des programmes ou des outils, pouvant être utilisés par nos organisations membres, permettant d'initier les jeunes aux arts visuels (peinture, dessin, sculpture, photographie, etc.);

- Développer des stratégies pour rendre les salles de spectacle plus accessibles à l'ensemble de la population, surtout en milieu rural;
- Privilégier l'accès libre à des plateaux et équipements de loisir culturel pour la pratique spontanée plutôt qu'uniquement des activités programmées à l'avance et se tenant à heure et jour fixes;
- Trouver le moyen de mieux diffuser, auprès des jeunes, les programmations culturelles des écoles et municipalités;
- Mieux soutenir et promouvoir auprès des jeunes, des parents et des institutions scolaires, le programme la « Culture à l'École »;
- Développer un partenariat scolaire-municipal pour utiliser les installations de l'école pour offrir des cours spécialisés (danse, musique, arts visuels, etc.) aux adultes ainsi qu'aux enfants, en dehors des heures de classe, dans une optique d'école ouverte sur sa communauté et de partage des coûts d'entretien de ces équipements entre les partenaires.

« Par nature, l'expérience culturelle consiste à prendre une distance de sa quotidienneté pour découvrir une dimension de sa propre vie, de celle de sa communauté et de son environnement. C'est une découverte stimulante, qui ouvre de nouveaux horizons. Les artistes servent souvent de bougie d'allumage de l'expérience culturelle, laquelle ne pourra être complète que si les personnes sont « expressives » et dans la mesure où ce seront elles qui vivront leur développement culturel. Les services de loisir auront donc à cœur d'assurer un équilibre entre « impression et expression », entre consommation et action ». Thibault, André, Le service municipal de loisir, pourvoyeur d'expériences culturelles, 2016, p. 3.

Vers une prestation de services des Unités régionales de loisir et sport en loisir culturel...

En définitive, les URLS se proposent comme des acteurs régionaux en soutien aux acteurs scolaires, municipaux et associatifs en loisir culturel.

Pour ce faire, l'ensemble des URLS du Québec, souhaitent l'établissement d'ententes spécifiques avec les partenaires nationaux et régionaux en loisir culturel pour assurer le financement et la légitimité de l'intervention des URLS en loisir culturel, plus précisément nous :

- souhaitons consolider la crédibilité de notre réseau en développant et en partageant une expertise adaptée afin de mieux soutenir les régisseurs culturels dans les municipalités, les intervenants en

milieu scolaire dans les différentes régions du Québec ainsi que les associations et les bénévoles œuvrant dans des organismes de loisir culturel;

- souhaitons établir le portrait des besoins, et le tenir à jour, des acteurs en loisir culturel et préciser le rôle de soutien de l'URLS sur le plan régional pour ces acteurs;
- souhaitons développer et faire la promotion du loisir culturel et en stimuler la pratique libre et organisée;
- voulons être la ressource régionale en matière de réseautage des intervenants en loisir culturel;
- voulons favoriser la pratique d'activités culturelles sur les territoires régionaux et aider les intervenants culturels à se maintenir à jour sur les nouveautés et besoins des clientèles en les informant, les soutenant dans l'organisation de nouveaux projets et en stimulant le réseautage;
- voulons promouvoir les outils et la formation continue en planification, organisation et réalisation d'activités culturelles aux différents intervenants culturels;
- voulons soutenir et accompagner les intervenants culturels dans l'organisation de nouveaux projets.

Carte de service en loisir culturel de l'URLS

Concrètement, les URLS ont défini un projet de carte de service en loisir culturel et ne demandent qu'à rendre disponible l'ensemble des initiatives qui y figurent : programmes, formations, événements, offres d'expertises et d'accompagnement, etc., en lien avec différentes ententes spécifiques à intervenir tant sur le plan national que régional (la prestation de services pourrait varier selon les régions).

Le modèle de prestation de services proposé pour le volet du loisir culturel s'articule de la même façon que les autres mandats/enjeux que les URLS ont ciblés et qui feront l'objet de la nouvelle convention de financement des URLS en loisir, sport et plein air.

Ainsi, la force de notre projet, vient de la volonté des URLS d'assurer un leadership d'expertise en réseau interrégional en soutien au développement du loisir culturel, en misant sur le développement partagé d'outils, d'informations, de services, d'offres d'expertises et de soutien.

Le tableau suivant résume les services que nous souhaitons rendre disponibles à l'ensemble des régions du Québec dans le cadre d'ententes spécifiques avec nos partenaires nationaux et régionaux.

Note : L'identification des différents services présentés dans cette carte de service est notamment issue d'une consultation de l'ensemble des URLS du Québec.

SERVICES COLLECTIFS ET SPÉCIALISÉS EN RÉSEAU	SERVICES DES URLS CEUX EN RÉGION
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Support aux communications <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un portail d'échanges (et blog) pour les agents en loisir culturel des URLS : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Partage d'outils ✓ Échange d'informations ✓ Etc. ▪ Mise en place et coordination de la Table des agents en loisir culturel et transmission des informations 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Support aux communications <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promotion des services en soutien au développement culturel ▪ Rencontre annuelle des acteurs en loisir culturel (régisseurs culturels et intervenants en milieu scolaire) ex. : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Secondaire en spectacle ✓ Information ✓ Formation ✓ Conférence ✓ Journée thématique et échanges
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Soutien / accompagnement des agents en loisir culturel des URLS <ul style="list-style-type: none"> • Développement et partage d'outils en commun selon les besoins identifiés, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Démarche et outils pour la réalisation d'un portrait des besoins des acteurs en loisir culturel sur le plan régional ✓ Plan d'action type en loisir culturel ✓ D'organisation d'activités culturelles en milieu scolaire ✓ D'accompagnement et de mentorat dans l'organisation de projets culturels à l'école ✓ Etc. • Développement d'offres de formations pour les acteurs en loisir culturel (régisseurs culturels et intervenants en milieu scolaire) • Développement et offres de formations en continu pour les agents en loisir culturel des URLS sur le développement de leur expertise en soutien aux acteurs en loisir culturel. Ex. : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Soutien à la rédaction de politique culturelle ✓ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagnement des acteurs en loisir culturel (régisseurs culturels et intervenants scolaires) <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un portrait des besoins des acteurs en loisir culturel • Rédaction d'un plan d'action régional en loisir culturel • Service conseil et accompagnement • Gestion de l'offre de formations en région (promotion, logistique, coordination, sensibilisation, etc.) • Gestion d'un service d'achat en commun pour les écoles et municipalités en loisir culturel • Etc.

SERVICES COLLECTIFS ET SPÉCIALISÉS EN RÉSEAU	SERVICES DES URLS CEUX EN RÉGION
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Partenariat et positionnement du loisir culturel <ul style="list-style-type: none"> • Représentation auprès du MCC pour le développement d'ententes régionales en loisir culturel • Coordonner et soutenir la mise en place d'une Table nationale en loisir culturel avec les acteurs nationaux interpellés par cet enjeu • Coordonner et soutenir la mise en place d'un événement national annuel pour les acteurs du loisir culturel, en partenariat avec l'acteur national interpellé par cet enjeu 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Partenariat <ul style="list-style-type: none"> • Application en région des protocoles d'entente • Délégation d'un agent de développement en loisir culturel à la Table des agents de développement en loisir culturel • Participation et soutien des initiatives visant le développement du positionnement du loisir culturel à l'échelle régionale et nationale
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion de programmes Secondaire en spectacle <ul style="list-style-type: none"> • Délégation des représentants du RURLS sur le Conseil d'administration de Secondaire en spectacle • Élaboration de protocoles d'ententes types entre URLS et : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un milieu dans l'accueil de finales régionales de SES ✓ Un partenaire financier ✓ Avec des fournisseurs ✓ Le milieu hôte du Rendez-vous panquébécois de SES ✓ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Gestion de programmes Secondaire en spectacle <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination du programme régional tel que défini dans le protocole d'entente : <ul style="list-style-type: none"> • Promotion du programme régional • Soutien des écoles • Soutien des finales locales • Organisation des finales régionales • Coordination de la délégation régionale au Rendez-vous panquébécois de SES ▪ Accompagnement des municipalités lors du montage d'un dossier de candidature pour le Rendez-vous panquébécois de SES ▪ Soutien du milieu hôte dans la planification et dans l'organisation d'une finale provinciale. ▪ Soutien financier et/ou aux campagnes de financement du milieu hôte ▪ Rendez-vous de la Francophonie : organiser le concours régional en écriture de texte dans les écoles dans le cadre de SES

En conclusion

Nous avons trop souvent au Québec dissocié loisir et culture en suivant une logique de l'offre et du développement des industries culturelles. Force est de constater que le loisir culturel et ses artisans se sont retrouvés dans une zone grise en termes de reconnaissance et de soutien, notamment au niveau régional à l'instar des autres acteurs du monde du loisir tels qu'en sport, en activités physiques, en activités en plein air, etc.

Avoir un regard large des attentes et des besoins de la population en matière de loisir devrait nous amener obligatoirement à considérer l'expérience culturelle en temps de loisir, et conséquemment, à soutenir des associations, des intervenants professionnels ou bénévoles agissant eux-mêmes auprès des jeunes, et les artistes locaux, dans nos écoles, dans nos municipalités, plus près des environnements et de la culture locale, pour qu'ils s'épanouissent et puissent jouer pleinement leur rôle dans leur milieu de vie et participer à la culture.

Dans le cadre de la consultations du MCC sur le renouvellement de la politique culturelle, nous avons un objectif principal comme organisation régionale en loisir public, c'est-à-dire de contribuer à l'intégration du loisir culturel dans les préoccupations de la future politique et de présenter les URLS, comme un acteur incontournable sur le plan régional pour assurer une prestation de services répondant aux besoins des acteurs du loisir culturel que sont les municipalités, les commissions scolaires et le monde associatif.